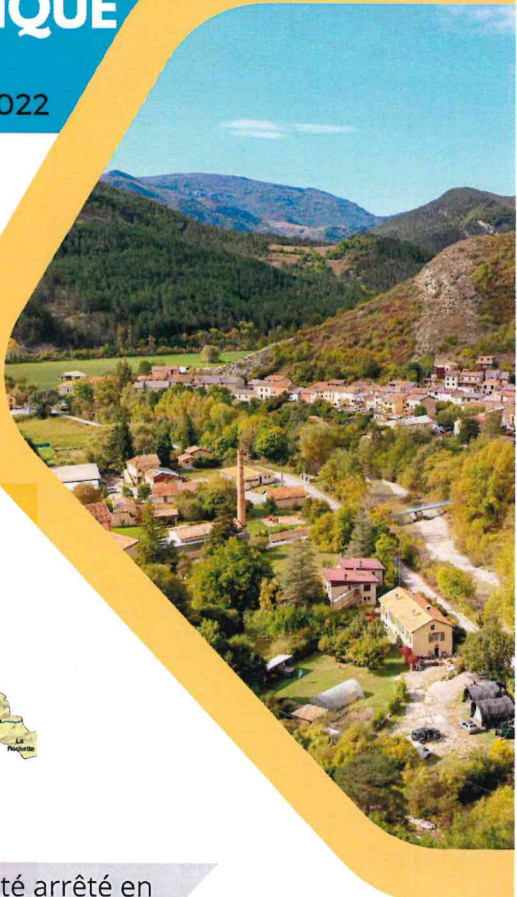


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EX MOYEN-VERDON



ENQUETE PUBLIQUE DU LUNDI 20 JUIN 2022 AU VENDREDI 22 JUILLET 2022



Engagée dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ex Moyen-Verdon, qui recouvrira **19 communes** de son territoire, il est temps pour la CCAPV de soumettre le document arrêté à l'avis du public.

Une fois applicable, le PLUi se substituera aux réglementations et documents d'urbanisme actuellement opposables (RNU, carte communale, PLU).



Le PLUi a été arrêté en conseil communautaire du 28/09/2021

La phase d'arrêt du projet signifie que les études sont terminées et que le parti d'aménagement a été défini par les élus. La prochaine étape consiste donc en la mise en enquête publique du document !

COMMENT PARTICIPER A CETTE ENQUETE ?

CONSULTER LE DOSSIER

Pendant la durée de l'enquête publique, vous pourrez consulter le dossier :

- Au siège de la CCAPV à St André les Alpes ;
- A l'antenne de la CCAPV à Castellane ;
- A la mairie de Barrême.

Le dossier sera également disponible en consultation sur <https://www.registre-numerique.fr/plui-cc-moyen-verdon>

Une commission d'enquête composée de 3 commissaires enquêteurs a été désignée par le Tribunal Administratif de Marseille

OÙ LES RENCONTRER ?

S'EXPRIMER :

Pendant la durée de l'enquête publique, vous pourrez déposer vos observations :

- Sur un des registres d'enquête papier disponible dans les trois lieux précités ;
- Sur le registre d'enquête dématérialisé disponible sur <https://www.registre-numerique.fr/plui-cc-moyen-verdon> ;
- Par courrier à l'attention de Monsieur Monsieur le Président de la Commission d'Enquête - ZA les Iscles - BP 2 - 04170 ST ANDRE LES ALPES ;
- De façon dématérialisée à l'adresse : **plui-cc-moyen-verdon@mail.registre-numerique.fr**

Siège de la CCAPV à St André les Alpes

Lundi 20 juin 2022	De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Jeudi 30 juin 2022	De 8h30 à 12h00
Mercredi 6 juillet 2022	De 8h30 à 12h00
Mardi 12 juillet 2022	De 8h30 à 12h00
Vendredi 22 juillet 2022	De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Antenne de la CCAPV à Castellane

Lundi 20 juin 2022	De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Jeudi 30 juin 2022	De 8h30 à 12h00
Jeudi 7 juillet 2022	De 13h30 à 17h00
Mardi 12 juillet 2022	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Vendredi 22 juillet 2022	De 13h30 à 17h00

Mairie de Barrême

Lundi 20 juin 2022	De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mardi 28 juin 2022	De 8h00 à 12h00
Jeudi 7 juillet 2022	De 14h00 à 17h00
Mercredi 13 juillet 2022	De 8h00 à 12h00
Vendredi 22 juillet 2022	De 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00